



Mairie d' Olloix

63450 Puy de Dôme

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2022

L'an deux mil vingt et deux, le dix-sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Cecchet, Maire.

Présents :

Vincent Baffaleuf, Jean-Louis Cecchet, Charlotte Cogan, Christophe Cohade, Christophe Demonchy, Alain Héritier, Jérôme Renouard, Claire Volpi, Pierre Savignat

Absent excusé : S. Béal (pouvoir), V. Buisson (pouvoir).

Charlotte Cogan a été nommée secrétaire de séance.

1- approbation du compte-rendu du 26 novembre 2021.

Pour : 9 - Abstention : 2

2- point sur adressage-numérotation:

La numérotation du lotissement et de Grandchamp est finalisée ; le bourg est en cours de finalisation. Présentation de la numérotation de la route de Grandchamp pour exemple.

3- point travaux à envisager :

Point 1 : tranche église : environ 90 000 euros.

Point 2 : éclairage public : luminaire de Grandchamp et lotissement à changer ;

+ enfouissement la ligne électrique chemin Puy d'Olloix à remettre en état ;

La commission de travaux devra se réunir pour faire un premier choix : date mercredi 9 mars à 20h00

4- Mond'Arverne :

(a) - transfert de charges concernant le coût de la ligne estivale sur la commune de Veyre-Monton depuis 2019, reliant le centre-bourg à l'espace commercial. La navette, gratuite pour les usagers, est en activité uniquement au mois de juillet et août. Il n'y a pas de recette mais un coût en tant que compétence « mobilité » d'un montant de 645 €, pour la commune de Veyre (moyenne des trois dernières années d'exploitation- 2019-2020-2021).

(b) – transfert de charge du « pôle adolescents » sur la commune d'Aydat en 2019, année de transfert vers Mond'Arverne pour un montant de 6 531 €.

Pour : 0 Contre : 11

5- ONF :

Le projet d'aménagement pour la période 2022-2041 en concertation entre la commune d'Olloix et les représentants de l'ONF consiste en un programme de travaux et un programme de coupes annuels. La surface retenue comme base de calcul est de 68,38 hectares. Le taux actuel de cette taxe est de 2 €/ha.

Pour : 11 Contre : 0

6- Location salle préau :

La salle du préau est louée pour différents types de prestations et il serait judicieux d'adapter le taux selon la demi-journée, la journée ou le week-end. Actuellement il n'existe qu'un seul type de tarif.

Une équipe va regarder au plus près les conditions de location de la salle et les variantes des tarifs.

7- subventions aux associations :

La salle du préau a été beaucoup plus utilisée cette année que l'année 2020 (année COVID intense). La note d'électricité a été plus conséquente sur l'année 2021 pour la salle du préau.

La question s'est posée de savoir comment couvrir au mieux cette charge d'énergie qui a un surcoût actuellement vu le contexte politique.

Faut-il revoir les montants alloués aux associations ?

Dans le même temps, les associations permettent aux Olloisiens de se retrouver et avoir une vie de village et non de cité-dortoirs ; il est important de mettre en valeurs leurs actions.

8- retrait délégation : les délégations ont été suspendues au troisième adjoint. La question est de savoir si le conseil municipal maintient le statut du troisième adjoint.

Pour : 2 Contre : 8 - abstention : 1

9- travaux de l'Eglise :

Pour les travaux de l'église et spécialement la partie électricité, il faut passer par les combles de l'église et pénétrer sur le terrain voisin de l'Église. Une demande d'autorisation doit être faite à chaque fois. Il est préférable qu'une seule personne soit nommée pour cette autorisation. Monsieur le Maire se propose pour être cette personne référente.

Pour : 11 - Contre : 0

10- questions diverses :

(a) - discussion sur la médiathèque qui « risque » de fermer suite aux décisions de Montd'Arverne.

(b) – un appareil de comptage de véhicules et de vitesse sera posé par la DRAT, rue des trois puys, en avril 2022. Selon les conclusions, un radar pourrait être mis en place.

(c) – un miroir sera installé à l'entrée du chemin du verger et du chemin d'Odon.

(e) - PLUi : une enquête publique sera prévue fin 2022.